

**290**

**DQ20**

Québec, le 12 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Madame Marie-Pierre Morel  
Chargée de projet  
BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.  
36, rue Lajeunesse  
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0

**6211-24-053**

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4  
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré  
Questions complémentaires du 12 juillet 2012 (DQ20, n<sup>os</sup> 25 à 31)**

---

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **16 juillet 2012**.

**Question 25**

Au regard du projet de Parc éolien de la Seigneurie de Beauté 4, des contributions volontaires totalisant 800 000 \$ sur 20 ans seront versées à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- A. Est-ce que le versement de telles contributions volontaires s'appliquera également pour chacun des projets de la Seigneurie de Beauté 2 et 3 ?
- B. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le montant total qui sera versé ainsi que les modalités propres à ces versements de contributions volontaires et ce, pour chacun de ces deux projets de parc éolien.

**Question 26**

Tant pour le projet de la Seigneurie de Beauté 4 que pour ceux de la Seigneurie de Beauté 2 et 3, est-ce qu'une entente écrite au regard des contributions volontaires à être versées par le promoteur à la MRC de La Côte-de-Beaupré est intervenue entre les parties ?

Dans l'affirmative, veuillez déposer une copie de cette entente.

**Question 27**

La proposition de transporter les employés en autobus sur le chantier a été avancée par certains participants.

- A. Envisagez-vous cette possibilité ?
- B. Avez-vous une idée du nombre d'autobus qui seraient requis ?
- C. En terme de logistique, à quelle heure les employés devront être sur place afin que les autobus qui les transporteront puissent les déposer à leur endroit de travail afin que ceux-ci puissent débiter leur quart de travail à 7 heures ?

**Question 28**

Certaines alternatives ont été avancées par des participants lors de la deuxième partie de l'audience publique notamment l'utilisation d'un nouveau chemin d'accès. Ainsi, des propositions à cet égard ont été soumises par ces derniers. L'une d'elle consiste à utiliser le chemin Beaudoin et à y aménager un pont afin d'accéder aux terres de la Seigneurie de Beaupré (DM7).

Une autre propose deux tracés (DM3). Le premier pourrait être aménagé en empruntant des routes forestières donnant accès à la Seigneurie de Beaupré à l'est de Saint-Tite-des-Caps. Le second, mettrait à profit les chemins utilisés actuellement à partir de Saint-Tite-des-Caps jusqu'au niveau des sablières situées à l'est du pont enjambant la rivière Sainte-Anne sur le rang Saint-Léon. De cet endroit, trois options sont offertes.

- A. Est-ce que les différentes options présentées dans ces deux mémoires pourraient offrir une alternative valable à l'utilisation actuelle du chemin de l'Abitibi Price pour accéder à la Seigneurie de Beaupré ?

Dans la négative, veuillez préciser dans votre argumentaire l'ensemble des raisons (techniques, financières, études, autorisations, etc.) qui vous incitent à ne pas retenir l'une ou l'autre des alternatives introduites par les participants.

**Question 29**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, il a été mentionné que suite à la rencontre d'information tenue le 28 juin dernier avec les résidants riverains des routes empruntées par les travailleurs, les sous-traitants, l'entrepreneur général et les fournisseurs de biens et services, le comité de riverains que vous entendez mettre en place serait formé d'un représentant des résidants riverains de l'avenue Royale, du rang Saint-Léon, du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi Price, soit quatre représentants des riverains, trois représentants du promoteur et un représentant de la MRC La Côte-de-Beaupré, soit huit personnes en tout.

- A. Envisagez-vous de vous adjoindre des personnes-ressources provenant de ministères ou d'organismes tel que le MTQ, la Sûreté du Québec, les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps que vous

inviteriez aux rencontres du comité des riverains, de façon ponctuelle, pour discuter et traiter de sujets particuliers et répondre ainsi à des questions plus techniques portant, par exemple, sur «quelle devrait être la longueur minimale de pavage sur le chemin de l'Abitibi Price afin d'y assurer une efficacité maximale pour la diminution de la poussière entraînée par la circulation routière importante sur cette artère» ?

### **Question 30**

Envisagez-vous l'attribution d'une indemnisation aux résidents du rang St-Antoine ?

Si oui, selon quelles modalités ?

Si non, des discussions ont-elles déjà eu lieu avec les riverains de cette artère au regard d'un dédommagement pour les inconvénients subis par ces derniers et émanant de la construction des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 et éventuellement pour celui de la Seigneurie de Beaupré 4 si ce projet est autorisé ?

### **Question 31**

A. À la suite de la formation du comité des riverains, est-ce qu'un procès-verbal sera rédigé lors de chaque rencontre du comité ?

Dans l'affirmative, veuillez préciser si ce dernier sera rendu disponible auprès des riverains de l'avenue Royale, du rang Saint-Léon, du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi Price.

A. Quels moyens de communication sont envisagés pour rendre disponible le procès-verbal aux riverains ci-haut mentionnés ?

B. Veuillez les rendre disponibles à la commission 48 heures après la tenue des réunions, et ce, jusqu'au terme de son mandat.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission